



## Rapport formation

---

# **RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN GESTION DE LA FAUNE DES GESTIONNAIRES ET CONTROLEURS DES CONCESSIONS FORESTIERES D'AFRIQUE CENTRALE**

Coopération financière COMIFAC - Allemagne  
Programme de «Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »  
COMIFAC/KFW  
Projet N° BMZ: 2008 66 707



en coopération avec



**Votre interlocuteur  
à GFA Consultant Group GmbH est**

**Romain LORENT**

**Coopération financière COMIFAC - Allemagne  
Programme de «Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »  
COMIFAC/KFW  
Projet N° BMZ: 2008 66 707  
PPECF**

**RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN GESTION DE LA FAUNE DES  
GESTIONNAIRES ET CONTROLEURS DES CONCESSIONS FORESTIERES  
D'AFRIQUE CENTRALE**

**RAPPORT**

**Final**

**Auteur:**

**WCS-Gabon**

Address

GFA Consulting Group GmbH

Eulenkrugstraße 82

D-22359 Hamburg

Germany

Phone +49 (40) 6 03 06 – 211

Fax +49 (40) 6 03 06 - 119

Email: [afrika@gfa-group.de](mailto:afrika@gfa-group.de)



## Rapport d'activité

RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN GESTION DE LA FAUNE DES  
GESTIONNAIRES ET CONTROLEURS DES CONCESSIONS FORESTIERES  
D'AFRIQUE CENTRALE



WCS CEDAMM

Avril 2015



<b>RAPPORT D'ACTIVITE</b>	<b>1</b>
<hr/>	
<b>1. RÉSUMÉ</b>	<b>4</b>
<hr/>	
<b>2. PREPARATION DE LA FORMATION</b>	<b>5</b>
2.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
2.2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	5
2.3. CONSULTATIONS ET DOCUMENTATION : DEFINITION DES CONTOURS DU METIER « RESPONSABLE FAUNE »	5
2.4. ELABORATION D'UN QUESTIONNAIRE EN LIGNE, CONSULTATION DES ENTREPRISES FORESTIERES	7
2.5 PROPOSITION DE DATES ET CONTENU ET ORGANISATION DE LA FORMATION	7
<hr/>	
<b>3. DÉROULEMENT DE LA FORMATION</b>	<b>7</b>
3.1. MODULE 1 : ECOLOGIE PRATIQUE, TECHNIQUES D'INVENTAIRES FAUNIQUES ET ETUDES D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	7
3.2. MODULE 2 : SENSIBILISATION ET EVALUATION DES ACTIVITES DE COMMUNICATION	8
3.3. MODULE 3 : NOTIONS DE SIG	8
3.4. MODULE 4 : LEGISLATION ET BONNES PRATIQUES, ACTIONS ET MESURES A METTRE EN PLACE, PLANIFICATION ET SUIVI-EVALUATION	8
3.5. MODULE 5 : LUTTE ANTI-BRACONNAGE ET SUIVI DE L'APPLICATION DE LA LOI	9
3.6. MODULE 6 : GESTION DES CONFLITS DE DROIT D'USAGE	9
<hr/>	
<b>4. OBSERVATION/EVALUATION DE LA FORMATION</b>	<b>10</b>
MODULE 1. ECOLOGIE PRATIQUE, TECHNIQUES D'INVENTAIRES FAUNIQUES, ET ÉTUDES D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	10
MODULE 2. SENSIBILISATION ET EVALUATION DES ACTIVITES DE SENSIBILISATION	10
MODULE 3. SIG	10
MODULE 4. LÉGISLATIONS ET BONNES PRATIQUES, ACTIONS ET MESURES À METTRE EN PLACE, PLANIFICATION ET SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	10
MODULE 5. LUTTE ANTIBRACONNAGE ET SUIVI DE L'APPLICATION DE LA LOI	11
MODULE 6. GESTION DES CONFLITS DE DROIT D'USAGE	11
MISE EN RESEAU ET EVALUATION A FROID	11
<hr/>	
<b>5. CONCLUSIONS</b>	<b>12</b>

<b>6. VISIBILITE ET COMMUNICATION</b>	<b>12</b>
<b>7. ANNEXES</b>	<b>14</b>
7.1. LISTE DES PARTICIPANTS	14
7.2. LISTE DES FORMATEURS ET INTERVENANTS	14
7.3. LISTE DES PERSONNES RESSOURCES CONSULTEES	14
7.4 CHRONOGRAMME DE LA FORMATION	15

# 1. RÉSUMÉ

Du 23 mars au 10 avril 2015, la première formation régionale des responsables faune dans les concessions forestières a été organisée au CEDAMM, le centre de formation pour la conservation de la nature de WCS, dans le Parc National de la Lopé au Gabon. Cette formation a regroupé sept participants représentant près de 3 millions d'hectares de forêt dans la sous-région. En provenance du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la RCA, les participants ont pu suivre les 6 modules de cette formation délivré par des experts et agents de WCS et des partenaires, Conservation Justice, TEREA et Client Earth.

Le contenu de la formation a été élaboré après un travail de consultation et de documentation. Des experts et professionnels du secteur ont été interviewés, et des entreprises forestières ont également rempli un questionnaire en ligne. Les informations recueillies ont de définir les contours du métier de « responsable faune », malgré des spécificités nationales ou entre entreprises.

A la suite de la formation, la création d'une plateforme d'échange devrait être testée dans les prochains mois, afin de permettre à ces professionnels et à d'autres de continuer d'échanger sur les questions de faune et foresterie et de créer ainsi une communauté de praticiens. Des évaluations de l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles seront également menées dans les mois à venir auprès des participants à cette formation et leur hiérarchie.

## **2. PREPARATION DE LA FORMATION**

### **2.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

L'Afrique Centrale comprend des paysages forestiers tropicaux riches en biodiversité. Ces forêts sont soumises à une intense pression liée à l'extraction industrielle du bois.

L'aménagement forestier durable est une notion qui a une vingtaine d'années. On est passé de l'exploitation-extraction à une vision exploitation-renouvellement. Actuellement, les surfaces de forêt « sous ménagement » sont de plus en plus nombreuses, même si le terme regroupe des situations très diverses ; et il y a également de plus en plus de surfaces certifiées. Basé sur un plan d'utilisation durable de la forêt prenant en considération la protection de la biodiversité qu'elle renferme, l'aménagement forestier accorde un intérêt croissant à la gestion de l'environnement et de la biodiversité, en particulier chez les forestiers certifiés.

En Afrique Centrale, les lois sur la gestion des forêts précisent un certain nombre de mesures que les entreprises forestières doivent prendre pour protéger la faune. Cependant, de nombreuses entreprises ne respectent pas ces exigences légales. La gestion de la faune se focalise sur la grande faune et se limite trop souvent à quelques mesures antibraconnage. En outre, la supervision et l'application de ces exigences par l'administration sont souvent faibles, et peu fréquentes. Les normes internationales d'éco-certification (ex : FSC) et les références intergouvernementales telles que celles de l'OIBT établissent des règles plus strictes que les législations nationales. Les entreprises qui souhaitent atteindre ces standards doivent les connaître et respecter les meilleures pratiques qu'ils exigent.

Cependant, on constate encore que les métiers forestiers ne sont pas traditionnellement intéressés aux questions de faune et que les « responsables faune » ne sont pas outillés pour faire face à toutes les facettes de leur travail. Afin de gérer durablement l'environnement et la biodiversité dans les concessions forestières industrielles du Bassin du Congo, il est indispensable que les « responsables faune » se dotent des meilleures méthodes et outils disponibles.

### **2.2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**

L'objectif de l'activité est d'améliorer la gestion durable de la faune dans les concessions forestières industrielles du Bassin du Congo par le renforcement des compétences des « responsable faune » ou équivalent.

Les deux résultats attendus sont :

- le test d'une formation de type modulaire en réponse aux besoins des professionnels
- la mise en réseau des « responsables faune » et la création d'un cadre d'échange.

### **2.3. CONSULTATIONS ET DOCUMENTATION : DEFINITION DES CONTOURS DU METIER « RESPONSABLE FAUNE »**

La première étape dans la construction de la formation des responsables faune a consisté en la consultation des nombreux documents disponibles relatifs à la question de la faune dans les concessions forestières et de l'impact de l'exploitation sur l'environnement, ainsi qu'en des échanges formels et informels et entretiens semi-dirigés avec plusieurs personnes ressources afin de définir les contours de ce métier de « responsable faune » ; et les compétences indispensables à son exercice.

Le « responsable faune » n'est pas encore un métier reconnu et présent dans l'ensemble des concessions forestières d'Afrique Centrale. Il y en a très peu, et le plus souvent, c'est l'aménagiste qui prend en charge les activités liées à l'environnement et à la faune (ainsi que souvent également les

activités sociales). Bien souvent forestier de formation, l'aménagiste n'a pas toujours le temps, ni la motivation pour s'occuper de ces questions.

Les systèmes de certification, et en particulier le FSC, jouent un rôle majeur pour entraîner les entreprises forestières à se préoccuper des questions de faune et d'impact de l'exploitation forestière sur l'environnement. Ainsi, quelques sociétés certifiées d'Afrique Centrale ont commencé à créer des postes spécifiquement sur ces questions, le plus souvent sous la responsabilité de l'aménagiste.

Les entretiens avec les professionnels et les experts du secteur ont exposé trois raisons majeures au besoin de création d'une formation à destination des responsables faune.

- 1) Les entreprises, certifiées ou orientées vers la certification ont besoin d'un responsable faune car les processus de certification accordent de plus en plus d'attention aux questions de faune, c'est aussi le cas des aspects de simple respect de la légalité, comme dans le cadre des processus FLEGT.
- 2) Les derniers audits forestiers de certification dans plusieurs entreprises certifiées de la région ont montré des lacunes sur les aspects faune et plusieurs sociétés ont émis le besoin de remettre à niveau cet aspect dans leurs processus de gestion.
- 3) Etant donné que les aspects de gestion de la faune sont de plus en plus importants dans les processus de certification, les forestiers se dotent petit à petit de personnes en charge de ces questions ; et un métier pourrait émerger de cela, à côté des responsables développement durable, environnement ou certification. De plus, les techniques et les outils évoluent et cela participe à l'émergence de ce métier.

A l'issue des entretiens et de la lecture de documents de référence, les principaux éléments suivants ont été dégagés pour servir de base à la construction de la formation.

Le « responsable faune » est un professionnel de niveau minimum bac + 3 ou équivalent. Etant donné qu'il existe peu ou pas de formation spécifique sur cette thématique en Afrique Centrale, il (ou elle) aurait un profil d'environnementaliste ou de forestier, et devrait suivre une formation complémentaire. Les contextes varient en Afrique Centrale, mais dans la majorité des situations, le responsable faune est placé sous la supervision de l'aménagiste, et il gère ou non une petite équipe.

Il doit être capable de comprendre et de mettre en œuvre un plan de gestion faune ; même s'il n'est pas nécessairement la personne qui l'a élaboré. Ses activités principales se situent autour des questions de chasse et de surveillance : lutte anti-braconnage, suivi et contrôle des voies d'accès, planification du plan de chasse et contrôle des activités, réaction en cas d'infractions au Règlement Intérieur et à la loi, etc. Les autres activités sous sa responsabilité sont : la sensibilisation et la communication environnementale, en interne auprès des travailleurs et de leurs familles, ainsi qu'en externe auprès des communautés locales et des partenaires ; la réalisation d'inventaires de faune et l'identification des zones sensibles ; la gestion des conflits, en particulier de droit d'usage des populations locales ; l'identification des HCV et séries de conservation ; et la participation à la réduction des impacts directs de l'exploitation forestière.

Le responsable faune doit donc bien connaître sa concession ou le territoire sur lequel il intervient, et il doit être capable de vivre en brousse en situation d'isolement relatif.

Il doit avoir des connaissances en sciences appliquées, en biologie notamment (espèces faunes, vie des animaux, habitats, distribution, etc.) ; en sciences humaines et sociales ; être capable de comprendre et expliquer des lois et règlements. Il doit maîtriser quelques outils techniques ou technologiques : SIG, informatique ; ainsi que connaître les différentes techniques et outils d'inventaire en forêt, de suivi de



l'application de la loi, de la collecte de données (quelles données, quel contrôle, quelle utilisation, etc.) et comprendre des indicateurs de gestion.

## **2.4. ELABORATION D'UN QUESTIONNAIRE EN LIGNE, CONSULTATION DES ENTREPRISES FORESTIERES**

Après les consultations de personnes ressources, un questionnaire en ligne a été élaboré afin de consulter directement les entreprises forestières intéressées par cette formation et recueillir des informations supplémentaires sur le métier, les situations d'exercice, ainsi que leur priorité en ce qui concerne le contenu et l'organisation de la formation.

Les réponses reçues ont permis de circonscrire la formation en la réduisant à 3 semaines, au lieu du mois initialement prévu ; et de recadrer les thématiques de formation autour des aspects indispensables définis par les entreprises. Les thématiques prioritaires soulevées par les répondants au questionnaire étaient, en premier lieu, la lutte antibraconnage, la gestion de la chasse et le suivi des activités illégales. La sensibilisation et les relations avec les autorités administratives et forestières ont également été des éléments indispensables soulevés par les entreprises de la sous-région.

## **2.5 PROPOSITION DE DATES ET CONTENU ET ORGANISATION DE LA FORMATION**

A l'issue de la première phase du projet qui visait à obtenir des informations sur le métier de responsable faune et les priorités en matière de formation de ce type de professionnel, la première formation régionale des responsables faune dans les concessions forestières a été lancée.

Organisée du 23 mars au 10 avril 2015, cette formation visait le renforcement des compétences d'une dizaine d'individus en provenance de plusieurs pays et entreprises forestières de la sous-région.

Au total, ce sont sept (7) professionnels qui se sont rendus au CEDAMM, le centre de formation de WCS à la Lopé pour une formation de trois (3) semaines qui a impliqué plusieurs partenaires de WCS pour la délivrance des six (6) modules. TEREA, Conservation Justice, et Client Earth sont intervenus au côté de WCS.

Les différents modules identifiés pour cette formation sont les suivants :

- Ecologie pratique, techniques d'inventaires et études d'impact environnemental
- Communication, sensibilisation et évaluation des activités de sensibilisation
- Notions de SIG
- Législations et bonnes pratiques, mesures et actions à prendre, planification et suivi-évaluation
- Lutte anti-braconnage et suivi de l'application de la loi
- Gestion des conflits de droit d'usage

## **3. DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

### **3.1. MODULE 1 : ECOLOGIE PRATIQUE, TECHNIQUES D'INVENTAIRES FAUNIQUE ET ETUDES D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX**

Les deux premiers jours de la formation étaient consacrés aux notions d'écologie indispensables à la compréhension des écosystèmes forestiers et des problèmes récurrents de gestion qui se posent au

responsable faune, ainsi que les outils théoriques nécessaires à l'identification des séries de conservation et forêts à Haute Valeur de Conservation.

Ils ont également abordé les inventaires fauniques réguliers et leur importance, ainsi que les différentes méthodes disponibles et leurs avantages et inconvénients. Ils ont pu comprendre comment les données doivent être collectées, et ils sont capables de comprendre les résultats d'un inventaire faunique et de les utiliser pour la gestion (formulation et interprétation des IKA). Ce module a été délivré par Eric Arnhem de WCS Gabon.

A la suite de ces deux premiers jours, Sarah Toint de TEREA est intervenue lors d'une journée consacrée aux impacts environnementaux et aux EIE. Les objectifs principaux de cette journée étaient que les participants soient capables d'expliquer ce qu'est une EIE, les questions auxquelles elle répond (ou ne répond pas), ses limites, et ses différentes formes. En outre, ils devaient être capable d'identifier et prévoir la mise en place de mesures d'atténuation de certains impacts de l'exploitation forestière sur la faune, et pas uniquement la grande faune. Les normes EFIR ont été abordées lors de ces séances.

### **3.2. MODULE 2 : SENSIBILISATION ET EVALUATION DES ACTIVITES DE COMMUNICATION**

La communication et la sensibilisation en interne comme en externe sont des activités très importantes des responsables faune. Elles sont menées au quotidien, et ne font que trop rarement l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Or mesurer les impacts de ces activités est un aspect important dans le cadre de la certification, mais également pour tout processus de gestion adaptative. Lors de ce module délivré par Martin Hega de WCS Gabon, les participants ont pu réfléchir aux différents outils et méthodes de communication, leurs impacts potentiels, les cibles, les avantages et inconvénients de l'un ou l'autre. Ils ont également abordé des outils d'évaluation de l'impact des activités de communication : questionnaire, entretien, indicateurs de changement de pratiques, etc.

### **3.3. MODULE 3 : NOTIONS DE SIG**

Helene Blanchard de WCS Gabon a passé deux jours avec les participants sur les notions de SIG. Après être revenu sur les principes de base du SIG, et de la lecture de carte, les participants ont pu apprendre à manipuler un logiciel de cartographie libre et gratuit, Quantum GIS. Etant donné les niveaux très disparates des participants, les exercices ont été réalisés à des rythmes différents et un suivi individualisé a été mis en place, facilité par le petit nombre de participants.

### **3.4. MODULE 4 : LEGISLATION ET BONNES PRATIQUES, ACTIONS ET MESURES A METTRE EN PLACE, PLANIFICATION ET SUIVI-EVALUATION**

La deuxième semaine a été consacrée à ce module qui reprend les activités au cœur du métier de responsable faune. Délivré par Tim Rayden de WCS, en collaboration avec Frédéric Priser de TEREA, ce module avait pour objectif que les participants connaissent les textes législatifs de leurs pays respectifs relatifs à la gestion environnementale et à la biodiversité ; qu'ils connaissent également les bonnes pratiques nécessaires au respect des principes et indicateurs du FSC et RBUE. Les grands accords et conventions internationaux (CITES, CBD, etc.) ont également été abordés sur l'angle de ce qu'ils impliquent dans la gestion d'une concession forestière ; ainsi que les liens avec les obligations nationales qui en découlent. Les participants ont également abordé les règles et législations liées à l'inclusion des droits d'usage légaux et coutumiers liés à la faune ; et les aspects des droits des peuples autochtones liés aux aspects de faune. Ils ont en particulier abordé les mesures et actions à mettre en place pour faire respecter la législation et les compétences nécessaires pour ce faire. Ils sont capables

de mettre ces mesures en lien avec les plans d'aménagement et de mettre en place des systèmes de suivi-évaluation de la gestion, avec des outils basés sur la grille de suivi-évaluation SEGeF ; et de prendre les mesures appropriées en fonction des résultats. La question du rapportage a également été abordée, ainsi que la mise en place de plans de travail mensuel, trimestriel et annuel pour le suivi des activités. Les cas spécifiques des DAC que certaines entreprises forestières ont pu recevoir ces derniers mois ont pu servir d'exemples et de cas pratiques. Et une attention particulière a été portée par les formateurs sur les indicateurs de suivi.

### **3.5. MODULE 5 : LUTTE ANTI-BRACONNAGE ET SUIVI DE L'APPLICATION DE LA LOI**

La dernière semaine de la formation avait pour principaux thèmes la lutte anti-braconnage et le suivi de l'application de la loi, et la gestion des conflits de droit d'usage.

En ce qui concerne la lutte anti-braconnage et les indicateurs et outils de suivi de l'application de la loi dans les concessions forestières, ils ont été abordés en premier lieu par Luc Mathot de Conservation Justice, puis par Eric Arnhem de WCS Gabon.

Les deux premiers jours, les participants ont suivi des présentations sur le trafic international de faune, et en particulier d'ivoire, d'Afrique Centrale vers l'Asie. Ils ont ensuite travaillé sur les procédures pénales et la lutte contre la corruption, et sur le rôle que peuvent jouer ou jouent les concessions forestières. Ensuite, ils ont échangé sur le contrôle et la surveillance interne du personnel forestier, pour terminer sur la mise en place de systèmes d'information au sein et en périphérie des sociétés forestières.

Le mercredi a été consacré aux indicateurs de suivi des activités illégales. Ils ont travaillé sur les outils de collecte de données, et l'utilisation de ces données pour une gestion adaptative. L'approche SMART leur a été présentée.

### **3.6. MODULE 6 : GESTION DES CONFLITS DE DROIT D'USAGE**

Enfin, les deux derniers jours de cette formation ont été consacrés aux questions de droit d'usage. Lilian Barros de l'ONG Client Earth est d'abord revenu sur les origines des conflits de droit d'usage (non-intégration du droit coutumier dans le droit positif, incohérences ou manque de clarté dans la législation, vides juridiques, non application ou mauvaise application de la loi, méconnaissance de la législation, etc.). Puis, ils ont passé en revue les différentes matières sur lesquelles peuvent porter les conflits (droits substantiels (usage, propriété, partage bénéfiques), droits procéduraux, droits à même d'engendrer ou de renforcer les conflits, etc. Ils sont revenus ensemble sur les sources des obligations légales, et ont terminé par aborder des voies de prévention des conflits (respect de la loi et des obligations, sensibilisation et/ou information des travailleurs et des communautés locales et peuples autochtones (CLPA), prise en compte des droits des CLPA, mise en place de systèmes au niveau de l'entreprise de relation avec les CLPA).

Comme les autres modules, ce dernier a été abordé sous forme de présentations, de jeux de rôles, d'études de cas et de travaux individuels ou collectifs.

## **4. OBSERVATION/EVALUATION DE LA FORMATION**

A la fin de chaque module, les participants étaient invités à remplir un questionnaire en ligne afin que les organisateurs puissent recueillir leurs avis, impressions et suggestions pour chacun.

### **MODULE 1. ECOLOGIE PRATIQUE, TECHNIQUES D'INVENTAIRES FAUNIQUES, ET ÉTUDES D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX**

Pour l'ensemble des participants, les objectifs de ce module ont été atteints. La moitié d'entre eux estime avoir assimilé la grande majorité du contenu ; et pour tous, le contenu de ce module correspondait avec leurs besoins et préoccupations. En ce qui concerne les techniques d'enseignement, elles ont favorisé l'apprentissage.

Parmi les commentaires des participants : « à ce jour je viens d'avoir un plus sur la problématique d'impact environnemental » ; « ce rappel était très important dans le cadrage de l'esprit et la remise à niveau des connaissances ». Néanmoins, quelques-uns regrettent qu'il n'y ait pas eu plus de terrain pour illustrer de façon pratique ce module. Un participant explique que les exercices de cadrage de ce module ont été très intéressants, et qu'il pourra dorénavant donner un avis technique sur ces grandes questions.

### **MODULE 2. SENSIBILISATION ET EVALUATION DES ACTIVITES DE SENSIBILISATION**

Comme pour les autres modules, les objectifs de ce module ont été atteints. Les participants regrettent néanmoins qu'un temps plus important n'ait pas été consacré à ces questions, notamment pour l'élargissement à leurs cas pratique. L'un des participants estime que « l'approche discussion utilisée par l'enseignement a permis d'apporter certaines solutions sur certaines des difficultés que nous rencontrons au quotidien. » Et l'un des participants suggère pour l'avenir de combiner ce module avec celui dispensé par Client Earth sur la gestion des conflits de droit d'usage ; et d'évoquer plus d'exemples concrets sur le terrain.

### **MODULE 3. SIG**

Le contenu de ce module correspondait aux préoccupations et besoins des participants. La familiarisation de tous sur un logiciel Open Source a été perçue comme intéressante, même pour ceux d'entre eux qui était déjà utilisateurs de logiciels comme ArcGIS.

### **MODULE 4. LÉGISLATIONS ET BONNES PRATIQUES, ACTIONS ET MESURES À METTRE EN PLACE, PLANIFICATION ET SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION**

Pour les participants, les objectifs de ce module ont été atteints ; et ils estiment tous avoir assimilé le contenu qui répond tout à fait à leur besoins et préoccupations.

Parmi les commentaires des participants : « certaines nuances et relations entre la loi et les exigences FSC ont été claires, surtout au niveau de l'interprétation de certains articles de la loi ». « Ces exercices ont été très enrichissants ». « Ce module a été bien ciblé dans la mesure où plusieurs d'entre nous ne maîtrisons même pas les enjeux réels du FSC et les exigences en matière de loi de nos pays différents. »

En ce qui concerne les méthodes pédagogiques utilisées, elles ont été bien accueillies par les participants. « Les exercices d'application formulés par l'exposant ont été des canaux, des issues formidables pour la compréhension du message » d'après l'un des participants. Pour un autre : « association excellente des enseignements théoriques avec des exercices adaptés pour faciliter la meilleure compréhension. »

## **MODULE 5. LUTTE ANTIBRACONNAGE ET SUIVI DE L'APPLICATION DE LA LOI**

Comme pour les modules précédents, ce module a atteint ses objectifs pour l'ensemble des participants ; et correspondait à leurs besoins et préoccupations. Pour la plupart d'entre eux, les enseignements ont été bien dosés entre théorie et pratique ; et les techniques d'enseignement « ont bien favorisé les échanges d'expérience et une prise de conscience sur la levée immédiate de certaines de nos limites. »

## **MODULE 6. GESTION DES CONFLITS DE DROIT D'USAGE**

Les objectifs de ce module ont été atteints pour la plupart des participants. En revanche, alors que la moitié estime avoir intégralement assimilé le contenu, l'autre moitié ne pense l'avoir assimilé que partiellement. L'un des participants regrette que les questions de conflit homme-faune n'aient pas été abordées, et que les techniques de résolution des conflits n'aient abordé que les conflits homme-homme.

Les participants ont également pu faire des commentaires et recommandation sur la formation d'une manière générale. Ainsi, il apparaît que plusieurs d'entre eux estiment que trois semaines est une durée de formation un peu longue, d'autant plus si l'on considère les impératifs dans les sociétés forestières. Et ils suggèrent également plus de terrain, et éventuellement une sortie sur un site où des indicateurs de suivi mis en place fonctionnent.

## **MISE EN RESEAU ET EVALUATION A FROID**

La fin de la formation a également permis d'aborder une question importante, celle de la mise en réseau des participants entre eux, avec les formateurs, mais également avec les autres responsables faune ou équivalent dans la sous-région. Cette mise en réseau a pour objectif de permettre aux praticiens de continuer d'échanger sur leurs problèmes de gestion, de partager des bonnes pratiques, des leçons apprises. Pour eux, une plateforme qui permettrait 1) de faire circuler de l'information, des documents, des annonces pour des formations, des emplois, etc. 2) des échanges sur différents sujets, par exemple via des forums de discussion, 3) et d'échanger également avec d'autres participants à d'autres formations (par exemple, les diplômés du DU en Gestion des Aires Protégées).

Les modalités de construction d'une telle plateforme, soit via un site internet dédié, ou blog, un forum en ligne, ou une mailing liste sont à l'étude et devrait donner lieu au test prochain d'un outil de communication adapté et évolutif.

Une évaluation à froid est également prévue dans les mois qui suivent la formation (3 à 6 mois après) afin d'évaluer l'impact de cette formation sur les pratiques des responsables faune.

## **5. CONCLUSIONS**

Les trois semaines de formation se sont conclues par la satisfaction générale des participants qui ont pu suivre les différents modules proposés, acquérir de nouvelles compétences, rafraichir des notions et connaissances, et trouver pendant ces trois semaines un cadre d'échange idéal entre praticiens.

Les différents formateurs ont exprimés leur satisfaction quant au groupe et aux échanges d'expérience qui ont pu avoir lieu pendant les différentes séances.

Une telle formation pourrait être reconduite à destination d'autres entreprises forestières qui n'auraient pas pu participer pour cette première édition ou qui s'engageraient dans des processus de certification. La durée de la formation, un peu trop longue selon les participants, pourrait être réduite en regroupant certains modules, ou en proposant des formations plus courtes et spécifiques à l'une ou l'autre des notions abordées.

Une réflexion plus approfondie sur le métier de responsable faune serait utile à la fois pour développer un cursus de formation initiale adapté et proposer des modules en formation continue

## **6. Visibilité et communication**

Le lancement de la formation a fait l'objet d'un communiqué de presse qui a été relayé par différents médias. Tout d'abord le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo l'a relayé à plusieurs reprises dans sa mailing liste et sur son site. Les médias Gabonais : l'Union et Gabon Review ont également repris et diffusé l'information.



Wildlife Conservation Society  
CEDAMM  
Parc National de La Lopé, le 25.03.14,  
Diffusion : « pour diffusion immédiate »

Lancement de la 1<sup>ère</sup> formation des « Responsables faunes » du secteur forestier en Afrique Centrale.

*Le Complexe Educatif Docteur Alphonse Makanga Missandzou (CEDAMM) organise, au lendemain de la Journée Mondiale de la Forêt, pour la première fois en Afrique Centrale, une formation destinée aux responsables faunes des sociétés forestières, du 23 Mars au 10 Avril 2015.*

Situé dans le Parc National de la Lopé, le CEDAMM souhaite répondre de manière efficace aux enjeux de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles. A travers l'organisation de formations centrées sur les besoins du secteur de la conservation dans les aires protégées et les forêts du Bassin du Congo. Le CEDAMM est devenu l'un des lieux privilégiés pour les formations professionnelles continues des secteurs forêt-environnement-conservation.

Lundi 23.03.15 dernier, la Wildlife Conservation Society (WCS) Gabon, accueillera pendant 3 semaines une dizaine de participants en provenance de toute la sous-région. Cette formation des « Responsables Faunes » qui a une finalité professionnelle, vise à renforcer les compétences techniques des professionnels en charge de la faune et de la biodiversité du secteur forestier pour une mise en pratique immédiate.

Né d'une collaboration entre le PPECF, les sociétés forestières et WCS, la formation a été développée en réponse aux besoins de renforcement de capacités importants pour les professionnels en poste actuellement. Le renouvellement des postes (évalué à 5% par an), ainsi que l'augmentation des surfaces sous aménagement et certifiées, créent également de nouveaux besoins en termes de formation. De plus, 60 % de forêts Gabonaise est alloué en concessions forestières. Les activités extractives peuvent avoir des répercussions sur la faune si elles ne respectent pas les normes légales et si la chasse n'y est pas contrôlée. Une gestion durable par les sociétés forestières est primordiale afin de minimiser les impacts sur cette faune, et par extension celle des parcs nationaux voisins.

La formation pourrait être reconduite régulièrement à l'intention des gestionnaires de faune dans les concessions d'Afrique Centrale. Elle pourra également être complétée par des modules d'approfondissement ou de recyclage sur certains outils/thèmes, et de modules complémentaires sur des outils émergents.

Cette année, grâce à l'appui financier du PPECF, ce sont donc une dizaine de professionnels du secteur forestier en charge des aspects biodiversité en provenance de 4 pays du Bassin du Congo qui vont suivre 6 modules théoriques et pratiques :

- Module 1 - Ecologie pratique, études d'impact environnementales et techniques d'inventaires fauniques
- Module 2 – Notions de SIG
- Module 3 – Législations et bonnes pratiques, mesures et actions à mettre en place et systèmes de suivi-évaluation
- Module 4 – Lutte anti-braconnage et suivi de l'application de la loi
- Module 5 – Sensibilisation, éducation environnementale et sensibilisation des employés et populations riveraines
- Module 6 - Gestion des conflits de droit d'usage

Pour plus d'informations sur la formation des « Responsables Faunes » et le CEDAMM :

## 7. ANNEXES

### 7.1. LISTE DES PARTICIPANTS

PARTICIPANTS		Poste	Pays	Société
1	Maxime Pattaroni	Assistant du Directeur Environnement, Social et Certification	Congo	IFO/Danzer
2	Marcel Ngangoué	Coordinateur PROGEP-PNOK	Congo	IFO/Danzer
3	Serge Mibambani	Responsable Faune et Surveillance du Territoire	Gabon	Rougier
4	Hans Mipounga	Responsable faune et chasse	Gabon	CEB Precious Wood
5	Christian Ndadet	Conservateur	RCA	AP Dzanga-Sangha
6	Denis-Lambert Ndomba	Responsable volet Forêt et Données	RCA	AP Dzanga-Sangha
7	André ENYENGUE	Responsable faune et surveillance des activités illégales	Cameroun	Pallisco

### 7.2. LISTE DES FORMATEURS ET INTERVENANTS

1. ARNHEM Eric, Assistant Technique Senior Paysage Terrestre, WCS Gabon
2. TOINT Sarah, Expert environnement et biodiversité, TEREA
3. HEGA Martin, Directeur de Projet, WCS Gabon
4. BLANCHARD Hélène, Assistante Technique SIG et Aviation, WCS Gabon
5. RAYDEN Tim, Assistant Technique Forêt et Changement Climatique – Conseiller Technique Principal Projet Batéké, WCS Congo/Afrique Centrale
6. PRISER Frédéric, Chargé de mission en gestion forestière, TEREA
7. MATHOT Luc, Directeur Fondateur, Conservation Justice
8. BARROS Lilian, Juriste associé, Client Earth

### 7.3. LISTE DES PERSONNES RESSOURCES CONSULTEES

1. ARNHEM Eric, Assistant Technique Senior Paysage Terrestre, WCS Gabon
2. RAYDEN Tim, Assistant Technique Forêt et Changement Climatique – Conseiller Technique Principal Projet Batéké, WCS Congo/Afrique Centrale
3. METAYER Rodolphe, Directeur TEREA Gabon
4. TOINT Sarah, Expert environnement et biodiversité, TEREA
5. PRISER Frédéric, Chargé de mission en gestion forestière, TEREA



6. JEANMART Philippe, Directeur d'Exploitation, CEB Precious Wood, Gabon

7. CHEZEAUX Eric, Responsable Développement Durable, Rougier

8. NGOUE Marie-Cécile, Responsable Certification, Environnement, Communication, Pallisco, Cameroun

9. BERTHIAUX Pierre, Responsable Gestion Durable, Corawood, Gabon

## 7.4 CHRONOGRAMME DE LA FORMATION